canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Karin Keller-Sutter
Cheffe du Département fédérale des finances (DFF)
Bundesgasse 3
3003 Berne

Envoi électronique (en formats Word et PDF) à vernehmlassungen@estv.admin.ch

Réf. : 26_COU_4441

Lausanne, le 30 septembre 2026

Consultation fédérale - Modification de la loi sur la TVA (LTVA) et la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) (renforcer la compétitivité de l'économie suisse)

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de lui avoir soumis le projet précité pour consultation et a l'honneur de vous adresser sa prise de position.

De manière générale, le Conseil d'Etat soutient les modifications proposées de ces deux lois, qui visent à renforcer la compétitivité de l'économie suisse.

Dans cette perspective, les objectifs poursuivis par les projets, notamment la réduction de la charge administrative pesant sur les entreprises et la simplification des procédures, sont à saluer et à soutenir, même si le Conseil d'Etat estime que le projet aurait pu être plus ambitieux. En effet, l'impact de ce projet sur le renforcement de la compétitivité de la place économique suisse demeure relativement limité.

En vous remerciant de l'attention qui sera portée à la présente détermination, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE	LE CHANCELIER
Christelle Luisier Brodard	Michel Staffoni

Copies

- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP)
- Office des affaires extérieures (OAE)